

infomniSPORTS

La newsletter des clubs par la F.F. Clubs Omnisports



Mai 2019 - n°116

INFORMATIONS GÉNÉRALES

EXPÉRIMENTATION 2019



CNDS 2019

La FFCO s'est engagée dans la démarche expérimentale CNDS 2019 en se positionnant comme un accompagnateur des projets des clubs Omnisports dans le cadre de leurs actions transversales.

[Cliquez pour lire la suite](#)



Circulaire interministérielle Sports-Villes-Inclusion

Roxana Maracineanu, ministre des sports et Julien Denormandie, ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargé de la ville et du logement ont signé une circulaire interministérielle « Sports-Villes-Inclusion » inscrivant pour la première fois le sport à des fins d'inclusion sociale dans les contrats de ville.

[Cliquez pour lire la suite](#)

La FFCO vous propose une rencontre avec l'Afdas

La FFCO souhaite accompagner ses clubs au plus près de leurs préoccupations quotidiennes. C'est pourquoi, nous vous proposons une réunion sur la formation professionnelle en présence de l'Afdas, nouvel opérateur de la branche sport :

Jeudi 16 mai de 14h à 17h

au siège de l'Afdas (66 Rue Stendhal, 75020 Paris)

[Cliquez pour lire la suite](#)

Afdas.



Assouplissement des modalités de mise en oeuvre des Emplois Francs

Le dispositif expérimental des « emplois francs » a été mis en place le 1er avril 2018 et concerne les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2019. Ce dispositif permet aux employeurs embauchant des personnes résidant dans certains quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) de percevoir une aide de l'Etat.



[Cliquez pour lire la suite](#)

L'impossible mise à la retraite d'office d'un salarié ayant atteint l'âge requis lors de l'embauche

À la suite de modifications opérées par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2009 (L. n°2008-1330 du 17 décembre 2008), la Cour de cassation a été contrainte d'adapter sa jurisprudence afin de tenir compte du contexte législatif.



[Cliquez pour lire la suite](#)

Réévaluation du montant de la fraction insaisissable du salaire

Le salarié dont la rémunération fait l'objet d'une saisie ou d'une cession doit dans tous les cas conserver à sa disposition une somme égale au montant forfaitaire au revenu de solidarité active (RSA) fixé pour un foyer composé d'une seule personne (art. R3252-5 c. trav.).



[Cliquez pour lire la suite](#)

Assistant communication junior (H/F) - FFTT

La Fédération Française de Tennis de Table
recrute un(e) assistant(e) communication junior
Poste en CDI



Cette bourse d'emplois est la vôtre : déposez vos offres auprès de nos services ou consultez les CV des potentiels candidats !

La F.F. Clubs Omnisports peut également vous accompagner dans vos campagnes de recrutement (fiches de poste, étude des profils, etc.).

Nos prochains événements

URBAN SPORT TOUR

CFGa

"La Buissonnière"

"La stratégie de communication"

Trait d'Union Verrière le Buisson (91) -

Malakoff (92) - 25/05/2019

18/05/19

Plus d'infos !

Plus d'infos !

>> Tous nos évènements ici <<

La F.F. Clubs Omnisports vous représente

- 13 mai : CoSMoS - Réunion sur la création des CFA ;
- 13 mai : CNOSF - Séminaire « Les enjeux pour les filières emploi / formation de demain des fédérations sportives » ;
- 14 mai : CNOSF - Conférence des Directeurs / trices de Fédérations ;
- 21 mai : Élysée - Rencontre du Cabinet du Président de la République ;
- 22 mai : AG d'ID Horizon ;
- 22 mai : Assemblée Nationale - Parlement du Sport « Démocratiser la pratique sportive ».

LA FORCE DE TOUS LES SPORTS

LA FORCE DE TOUT LE SPORT

Une question ? Contactez-nous !

Suivez toute l'actualité de la F.F. Clubs
Omnisports sur les réseaux sociaux !



This email was sent to sejs.permanence@unsa-education.org
You received this email because you are registered with Sendinblue

[Unsubscribe here](#)

Envoyé par



© 2018 Sendinblue